



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
**Raymond Chabot Grant
Thornton
S.E.N.C.R.L.**
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (514) 879-1385
Télec.: (450) 676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N° DIVISION : 01-MONTREAL
N° COUR : 500-11-055723-189
N° DOSSIER : 0000409-218-QC
N° BUREAU : 185620-017

C O U R S U P É R I E U R E

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT DE :

**V.A. INC., LOCATION V.A. INC., 9288-7561
QUÉBEC INC. ET 9001-6346 QUÉBEC INC.,**
Personnes morales dûment constituées, ayant leur
principale place d'affaires située au 600, rue Louis-
Pasteur, dans la ville de Boucherville, dans la province
de Québec, J4B 7Z1.

Les « Compagnies débitrices » ou « Groupe VA »

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163),
Personne morale dûment constituée ayant une place
d'affaires au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 20^e
étage, Montréal, dans la province de QC, H3B 4L8

Le « Contrôleur »

RAPPORT AUX CRÉANCIERS PORTANT SUR LE PLAN DE TRANSACTION ET D'ARRANGEMENT ET SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DES COMPAGNIES DÉBITRICES

Le 9 mai 2019, la Cour a rendu une « Ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue des assemblées » et les Compagnies débitrices ont déposé, le 9 juillet 2019, un plan de transaction et d'arrangement (le « Plan »). Le présent rapport du Contrôleur porte sur l'état des affaires et des finances des Compagnies débitrices et sur le Plan, incluant la recommandation du Contrôleur de voter en faveur du Plan, pour les motifs exposés dans ce rapport.

Ce rapport fait également suite à l'émission de l'Ordonnance initiale datée du 21 décembre 2018, et des Ordonnances prorogeant la période de suspension des procédures datées des 21 janvier 2019, 14 février 2019 et 9 mai 2019, ainsi que l'Ordonnance autorisant la vente d'un actif hors du cours normal des affaires et augmentant le montant du financement temporaire rendue le 2 avril 2019.

Fait à Montréal, le 10 juillet 2019.

RAYMOND CHABOT INC.
Contrôleur

Dominic Deslandes, CPA, CA, CIRP, SAI

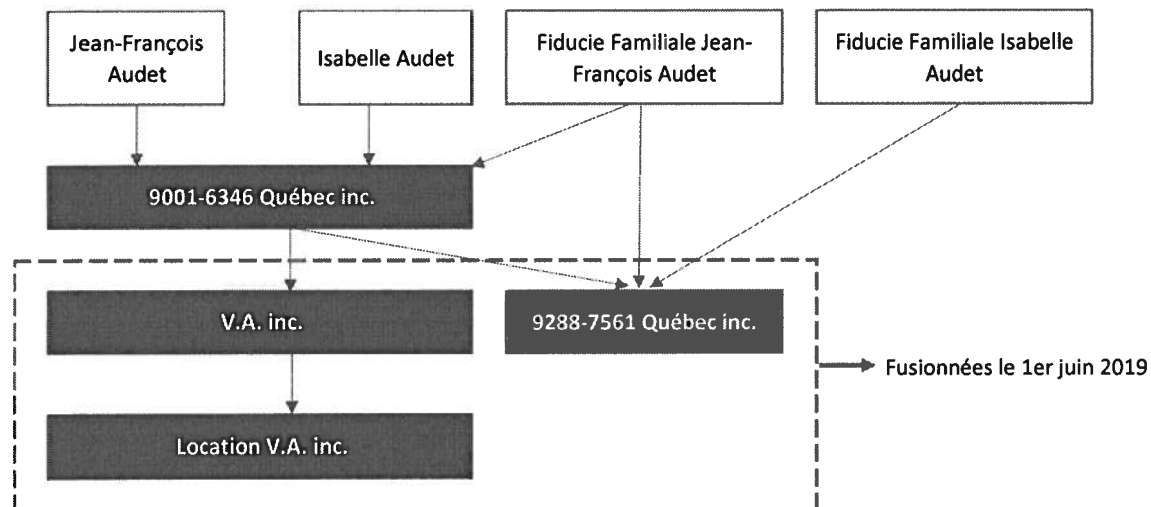
1. INTRODUCTION

Le présent rapport du Contrôleur traite des sujets suivants :

- Mise en contexte;
- Analyse sommaire de la situation financière;
- Processus de restructuration;
- Passif et réclamations reçues;
- Conflits d'intérêts;
- Sommaire du plan d'arrangement;
- Évaluation des actifs et des distributions;
- État de l'évolution de l'encaisse;
- Conduite de V.A. inc. et al.;
- Conclusion et recommandations;
- Marche à suivre pour le vote sur le plan d'arrangement.

2. MISE EN CONTEXTE

2.1 Le Groupe VA



V.A. inc.

V.A. inc. est une entreprise familiale spécialisée dans le transport de meubles, d'électroménagers et d'électronique, ainsi que dans la distribution et les solutions logistiques. Son siège social est situé à Boucherville, au Québec, et ses activités s'étendent dans les régions du Québec, de l'Ontario et des Maritimes à partir de centres opérationnels

situés à Laurier-Station et Boucherville au Québec, à Moncton au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à Bolton et Brampton en Ontario.

V.A. inc. a été constituée en 1981 sous le régime constitutif québécois. Son unique administrateur est monsieur Jean-François Audet.

La société possède une flotte de 128 camions et 530 remorques, et compte environ 134 employés.

9288-7561 Québec inc.

Cette société servait à détenir les quatre immeubles détenus par le Groupe VA :

- Un immeuble à Boucherville, lequel sert de siège social (le « Centre Boucherville »);
- Un immeuble situé à Salisbury, dans la région de Moncton, au Nouveau-Brunswick (le « Centre Moncton »);
- Un immeuble situé à Laurier-Station, dans la région de Québec (le « Centre Laurier »);
- Un terrain vacant situé à Laurier-Station, dans la région de Québec (le « Terrain vacant »).

Comme expliqué ultérieurement dans le présent rapport, trois des quatre immeubles ont été vendus.

Elle a été constituée le 24 septembre 2013 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. Son unique administrateur est monsieur Jean-François Audet.

9001-6346 Québec inc.

Il s'agit de la société mère de V.A. inc. et détient des actions de 9288-7561 Québec inc. Certaines dettes à long terme sont détenues dans cette entité.

La société emploie 68 personnes.

Elle a été constituée le 14 février 1994 en vertu du régime constitutif québécois. Son unique administrateur est monsieur Jean-François Audet.

Location V.A. inc.

Cette société s'occupe de la gestion de la flotte de camion et de remorque du groupe, et détient certains camions et remorques. Ses seules sources de revenus proviennent de V.A. inc., qui fait des avances au gré des besoins de Location V.A. inc. Cette dernière ne compte aucun employé, les employés de V.A. inc. rendant les services requis.

Elle a été constituée le 10 décembre 1980 en vertu du régime constitutif provincial. Son unique administrateur est monsieur Jean-François Audet.

Les sociétés V.A. inc., Location V.A. inc. et 9288-7561 Québec inc. ont été fusionnées le 1^{er} juin 2019 à des fins fiscales.

2.2 Cause des difficultés financières

Le Groupe VA a connu, au cours des dernières années, une période de croissance via des acquisitions stratégiques et un agrandissement de son territoire d'action :

- En 1997, V.A. inc. a procédé à l'acquisition de l'entreprise Thunderbird Freight System, une compagnie de Guelph en Ontario spécialisée dans le transport de meubles. Cette entreprise générerait à l'époque un chiffre

d'affaires approximatif de 4 millions de dollars. C'est cette acquisition qui a lancé les activités du groupe en Ontario;

- En 1997, V.A. inc. procède également à l'ouverture d'un terminal à Brampton pour desservir sa clientèle grandissante en Ontario;
- En 2008, la société procède à l'ouverture d'un terminal à Moncton pour desservir la clientèle du Nouveau-Brunswick;
- En 2009, V.A. inc. a procédé à l'acquisition de Nesel Fast Freight, laquelle avait à l'époque un chiffre d'affaires avoisinant 33 millions de dollars;
- En 2014, la société procède au lancement du service de transport à domicile ainsi qu'à la conclusion d'une entente avec une chaîne d'envergure pour le transport à domicile d'électroménagers. Ce secteur d'activités a été abandonné depuis 2017;
- Enfin, vers 2015, fut acquise Nordix Distribution, une entreprise ayant un chiffre d'affaires avoisinant 1,5 million de dollars.

Le transport commercial est le secteur d'activité qui représente la plus grande part des revenus (approximativement 90 %), les autres secteurs d'activités étant le transport à domicile, l'entreposage ainsi que la logistique.

Depuis 2012, toutefois, les Compagnies débitrices connaissent une décroissance de leur volume d'affaires et, par le fait même, de leur rentabilité. L'industrie du meuble est en déclin depuis plusieurs années, en plus de la compétitivité accrue dans le domaine du transport. Dans ce contexte, les Compagnies débitrices sont aux prises avec un problème de rentabilité qui affecte également leurs liquidités :

- Les revenus sont en diminution constante dans le segment du transport commercial, qui représente leur principale source de revenus, compte tenu entre autres de la féroce compétition;
- Le contexte de pénurie de main-d'œuvre dans le domaine du transport a entraîné une érosion progressive des effectifs, limitant ainsi les revenus. Se faisant, l'utilisation d'agences et de courtiers en transport a été nécessaire pour combler en partie les besoins, ce qui a affecté négativement la marge de profit;
- Leur structure de coût est de moins en moins bien adaptée à la réalité des Compagnies débitrices, avec des frais fixes en constante augmentation par rapport aux revenus à la baisse;
- La flotte de véhicules est vieillissante, nécessitant davantage d'entretien et un renouvellement de celle-ci sera nécessaire à court et à moyen terme. En effet, elle est composée de véhicules routiers ayant entre cinq et quinze ans d'utilisation.

En pourcentage absolu, les revenus du Groupe VA ont fondu de plus de 30 % entre 2011 et 2017, et le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement a diminué de près de 50 % entre 2014 et 2017.

C'est dans ce contexte que les Compagnies débitrices ont eu recours à la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

3. ANALYSE SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers des Compagnies débitrices pour les exercices terminés les 31 décembre 2016, 2017 et 2018, ainsi que pour la période de 5 mois de l'exercice 2019 de V.A. inc. et de Location V.A. inc.

Cette analyse a consisté essentiellement en la prise de renseignements, procédés analytiques et discussions, portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction. Ce travail ne constitue pas un audit et, conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ces états financiers.

Résultats historiques - V.A. inc. (consolidé)

	31 mai 2019 (5 mois)	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Exercice terminé le (non audité, en 000 \$)	(Non audité)	(Non audité)	(Non audité)	(Audité)
Ventes	11 443	33 082	40 262	37 151
Coût des ventes	9 540	27 584	34 541	32 026
	1 903	5 498	5 721	5 125
	16,6%	16,6%	14,2%	13,8%
Frais administratifs	963	3 130	4 402	4 160
BAIIA	940	2 368	1 319	965
	8,2%	7,2%	3,3%	2,6%
Amortissement des immobilisations	442	1 413	1 545	1 703
Frais financiers	318	819	839	728
Autres revenus (dépenses)	110	(167)	(16)	(7)
Frais non récurrents	254	1 734	354	248
Impôts	-	-	(320)	(476)
Perte nette	(184)	(1 431)	(1 083)	(1 231)

Consolidé de V.A. inc. et de Location V.A. inc.

- Considérant l'incertitude financière de la compagnie, certains clients ont cessé de faire affaire avec cette dernière. De plus, une augmentation des prix de ventes en 2019, rendue nécessaire pour compenser la croissance des coûts directs des dernières années, a également eu un impact défavorable sur le volume d'affaires;
- Bien que la marge brute soit en progression, elle demeure insuffisante pour supporter les frais fixes et le coût de la dette;
- Les frais non récurrents correspondent aux différents frais liés à la restructuration des activités de la société;
- Diverses mesures de redressement et réductions de dépenses ont été implantées au cours des 24 derniers mois. Les opérations demeurent déficitaires considérant la réduction importante des ventes.

Bilan historique - V.A. inc. (consolidé)

	31 mai 2019 (5 mois)	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
(non audité, en 000\$)	(Non audité)	(Non audité)	(Non audité)	(Audité)
Actifs				
Actifs à court terme				
Encaisse	353	345	415	184
Comptes clients et autres débiteurs	2 525	3 546	5 646	4 656
Inventaire	179	186	246	247
Frais payés d'avance et dépôts de garantie	600	260	269	697
	3 657	4 337	6 576	5 784
Immobilisations corporelles	3 523	4 271	5 905	7 357
Impôts futurs	499	499	499	141
Écart d'acquisition	3 487	3 487	3 487	3 487
	11 166	12 594	16 467	16 769
Passif				
Passif à court terme				
Avance d'un affactureur / emprunt bancaire	1 529	1 974	2 620	3 426
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	3 782	3 738	4 500	2 384
Salaires et charges sociales à payer	1 015	1 028	1 122	1 755
Taxes à payer	(107)	294	152	341
Portion à court terme de la dette à long terme	250	-	-	471
Portion à court terme des oblig. en vertu de contrats de location-acquisition	985	985	985	1 271
	7 454	8 019	9 379	9 648
Dette à long terme	250	250	1 845	186
Dû à des compagnies affiliées	503	386	686	547
Dû à la société mère (débenture)	3 000	3 000	3 000	3 000
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	1 321	2 104	1 291	2 076
	12 528	13 759	16 201	15 457
Capitaux propres	(1 362)	(1 165)	266	1 312
	11 166	12 594	16 467	16 769

Consolidé de V.A. inc. et de Location V.A. inc.

- Les comptes fournisseurs ont augmenté considérablement depuis 2016, compte tenu du resserrement des liquidités engendré par les pertes répétitives;
- L'actif à court terme est largement insuffisant pour couvrir les obligations à court terme de la société;
- Les immobilisations corporelles sont constituées majoritairement des camions et des remorques, lesquels sont vieillissants;
- Les liquidités demeurent limitées malgré un refinancement effectué en 2017;
- Résultat de plusieurs années de pertes successives, les capitaux propres sont négatifs.

Résultats historiques - 9288-7561 Québec inc.

Exercice terminé le 31 décembre (non audité, en 000 \$)	2018	2017	2016
Loyers	870	752	871
Intérêts	-	-	68
	870	752	939
Frais financiers	452	347	363
Amortissement	245	232	245
Frais de gestion	228	190	228
Assurance-vie	78	80	79
Mauvaises créances	135	-	-
Frais administratifs	3	3	18
	1 141	852	933
Impôts	(1)	-	(6)
	(270)	(100)	12

- Les revenus de cette société sont tirés de la charge de loyers et d'intérêts facturés aux autres entités du Groupe VA pour couvrir essentiellement le service de la dette;
- Les charges, pour leur part, sont principalement reliées au service de la dette ainsi qu'à l'amortissement des immeubles;
- Des frais de gestion intercompagnies sont également facturés à la société.

Bilan historique - 9288-7561 Québec inc.

Au 31 décembre (non audité, en 000\$)	2018	2017	2016
Actifs			
Actifs à court terme			
Encaisse	13	62	30
Comptes à recevoir de sociétés sous contrôle commun	515	4	31
Autres actifs	10	6	6
	538	72	67
Billet à recevoir de 9001-6346 Québec inc.	329	329	329
Placement dans la société 9001-6346 Québec inc.	1 350	1 350	1 350
Avances à la filiale	(567)	(31)	
Immobilisations corporelles	7 802	8 047	8 279
	9 452	9 767	10 025
Passif			
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs	213	231	19
Taxes à payer	(9)	7	4
	204	238	23
Dette à long terme	5 974	5 984	6 357
Passif d'impôts futurs	536	536	536
	6 714	6 758	6 916
Capitaux propres	2 738	3 009	3 110
	9 452	9 767	10 026

- 9288-7561 Québec inc. détenait trois (3) immeubles ainsi qu'un terrain, lesquels servaient à l'exploitation des autres divisions du Groupe VA. Ces actifs représentaient l'essentiel des immobilisations corporelles. En date

du présent rapport, la société a vendu deux (2) immeubles ainsi que son terrain suivant des ordonnances rendues par le tribunal permettant la vente de ceux-ci.

- Le billet à recevoir ainsi que le placement dans 9001-6346 Québec inc. sont deux actifs peu liquides dont la valeur est incertaine, compte tenu de l'insolvabilité de cette dernière et de sa filiale V.A. inc.;
- Les dettes à long terme sont garanties par des hypothèques immobilières grevant les immeubles;
- Certains immeubles étaient également donnés en garantie pour un prêt de 2,5 millions \$ de la Banque de développement du Canada dans une autre compagnie du groupe (Terra Nova Transport Ltd.), laquelle a fait faillite en décembre 2018.

Résultats historiques - 9001-6346 Québec inc.

Exercice terminé le 31 décembre (non audité, en 000 \$)	2018	2017	2016
Intérêts	150	125	150
	150	125	150
Frais financiers	57	107	119
Frais de gestion	93	15	15
Frais administratifs	3	7	8
	153	129	142
Perte sur disposition d'actif			
Impôts	-	1	1
	(3)	(5)	7

- Les seuls revenus de cette société sont ceux tirés des intérêts sur les débentures et les avances effectuées à sa filiale V.A. inc.

Bilan historique - 9001-6346 Québec inc.

Au 31 décembre (non audité, en 000\$)	2018	2017	2016
Actifs			
Actifs à court terme			
Encaisse	6	1	25
Comptes à recevoir de sociétés sous contrôle commun	72	75	300
Impôts à recevoir et actif d'impôts futurs	8	11	26
	86	87	351
Participation dans une filiale	3 484	3 484	3 484
Avances à la filiale	557	834	85
Débiteure d'une filiale	3 000	3 000	3 000
	7 127	7 405	6 920
Passif			
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs	391	109	54
Comptes à payer à une société apparentée	79	68	-
Salaires et déductions à la source à payer	494	598	-
Impôts à payer	1	1	15
	965	776	69
Dettes à long terme	365	814	967
Frais financiers	(5)	(5)	(7)
Dettes à long terme d'un actionnaire	433	433	433
Billet à payer	329	329	329
Passif d'impôts futurs	-	3	2
	2 087	2 350	1 793
Capitaux propres	5 040	5 055	5 127
	7 127	7 405	6 920

- Malgré une apparence de capitalisation importante à la face du bilan de 9001-6346 Québec inc., ses principaux actifs sont constitués d'avances et de participations dans des filiales insolvable, lesquels ont une valeur incertaine;
- Les salaires et déductions à la source à payer correspondent aux salaires et déductions relatives aux employés de la direction de V.A. inc.

4. PROCESSUS DE RESTRUCTURATION

Depuis l'*Ordonnance initiale* du 21 décembre 2018, la direction de V.A. inc. et al. a poursuivi ses efforts de restructuration avec l'aide du Contrôleur. Ces efforts se résument notamment par :

- Optimisation des processus internes, notamment au niveau du recours aux interliges, agents et courtiers;
- Augmentation des tarifs pour refléter l'augmentation des coûts d'exploitation (salaires, carburant, etc.);
- Nombreuses discussions avec ses principaux créanciers;
- Avec l'autorisation du tribunal, à la suite d'un processus d'appel d'offres public ainsi qu'avec l'aide d'agents immobiliers, les Compagnies débitrices ont procédé à la vente de deux bâtiments et d'un terrain. Ces transactions permettront de rembourser certains créanciers garantis et dégager des liquidités afin d'alimenter le fonds de roulement.

5. PASSIF ET RÉCLAMATIONS REÇUES

5.1 Sommaire du passif

Selon l'*Ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue des assemblées* du 9 mai 2019, les créanciers devaient prouver leurs réclamations avant 17 h le 12 juin 2019 pour pouvoir participer aux distributions.

Le tableau ci-après détaille les fiducies présumées, les créances chirographaires ainsi que les créances garanties qui apparaissent aux registres de V.A. inc. et al.:

Sommaire des créances par catégorie

(En milliers de \$)	
Financement temporaire	310
Créanciers garantis (tel que déclaré)	13 447
Fiducies présumées (tel que réclamé)	279
Créanciers non garantis (tel que réclamé)	3 490
Créanciers non garantis - Entités apparentées (tel que réclamé)	502
Total	18 028

Les créanciers non garantis qui sont des personnes liées ou entités apparentées ne participeront pas au dividende, comme mentionné au plan d'arrangement proposé.

Créanciers garantis

Les créanciers garantis se détaillent comme suit au 30 juin 2019 :

Créances garanties

(En milliers de \$, non audité)	
Dettes à court terme	
Distnet - Financement temporaire	310
Distnet - Solde affacturage	1 606
	1 916
Dettes à long terme	
Roynat	2 407
Roynat - Financement supplémentaire	75
BDC	6 845
BDC - Financement supplémentaire	75
Investissement Québec	376
	9 778
Contrats de location acquisition	
Distnet	633
BMO	95
RBC	883
Financement Natve	86
Location Pinard	132
John Deere	7
	1 836
Taxes foncières et scolaires	
Commission scolaire des Navigateurs	3
Corp. Village Laurier-Station	24
Ville de Boucherville	200
	227
Total	13 757

6. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Raymond Chabot inc. informe les créanciers que Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (« RCGT »), une société affiliée au Contrôleur, a signé des états financiers audités le 10 janvier 2018 pour V.A. inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Par ailleurs, RCGT a également émis des avis aux lecteurs pour les entités V.A. inc. (9 janvier 2018), 9288-7561 Québec inc. (10 janvier 2018) et 9001-6346 Québec inc. (9 janvier 2018).

Au cours des deux dernières années, Raymond Chabot Grant Thornton & Cie a agi à titre de consultant du Groupe VA dans le cadre de ses démarches pour redresser sa situation financière.

La Cour Supérieure avait toutefois été informée de ce fait lors de l'émission de l'Ordonnance initiale et a autorisé Raymond Chabot inc. à agir en tant que Contrôleur.

7. SOMMAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT

Au terme de la restructuration de V.A. inc. et al., un plan d'arrangement est soumis aux créanciers.

La présente section résume ce plan d'arrangement. En cas de divergence, le texte de ce plan d'arrangement doit prévaloir sur le présent sommaire.

Plan d'arrangement visant les créanciers de V.A. inc. et al.

Un montant forfaitaire de 300 000 \$ sera versé au Contrôleur, dans les cinq (5) jours suivant l'approbation finale du plan d'arrangement pour acquitter les :

- Réclamations chirographaires (non garanties) visées comme suit :
 - Le premier 1 000 \$ sera payé en totalité;
 - Le solde sera distribué au prorata des créances résiduelles.

Il n'y aura qu'une seule catégorie de créanciers aux fins du Plan;

Les Réclamations de la Couronne seront acquittées en sus, dans les 6 mois suivant l'approbation finale du Plan.

Les personnes liées aux Compagnies débitrices ne participeront pas à la distribution au terme du Plan.

Le Plan prévoit les quittances suivantes aux termes du Plan :

- Les Compagnies débitrices;
- Le Contrôleur;
- Les professionnels;
- Les administrateurs, membres de la direction et employés, conseillers juridiques, comptables, conseillers financiers, consultants et mandataires des Compagnies débitrices;
- Actionnaires, anciens et actuels des Compagnies débitrices et les Personnes qui leur sont liées.

La mise en œuvre du Plan est assujettie aux conditions suivantes :

- L'approbation du Plan à la Majorité requise doit avoir été obtenue à l'Assemblée des créanciers;
- L'Ordonnance d'homologation entérinant le Plan doit avoir été rendue;
- Toutes les personnes concernées doivent avoir signé, livré et déposé tous les documents qui, de l'avis des Compagnies débitrices et du Contrôleur, sont nécessaires à la mise en œuvre des dispositions du Plan;
- Le Contrôleur a déposé une attestation confirmant que toutes les conditions de la mise en œuvre du Plan ont été remplies, satisfaites ou levées;

8. ÉVALUATION DES ACTIFS ET DES DISTRIBUTIONS

Selon les informations contenues au bilan de V.A. inc. et al., les distributions estimatives seraient les suivantes selon le plan d'arrangement :

Dividende estimatif

(En milliers de \$)	
Montant forfaitaire	300
Moins :	
Réclamations de la Couronne	Assumées
Employés	Assumées
Honoraires de restructuration (estimation)	75
Montant disponible pour les créanciers ordinaires	225
Créances ordinaires participantes s'élèvent à :	3 490
Dividende estimatif	6,4%

Comme il appert du tableau précédent, les distributions estimatives aux créanciers, dans le cadre de l'arrangement, sont d'environ 6,4 %.

Selon notre expérience, les valeurs estimatives de réalisation des actifs dans un contexte de faillite seraient approximativement les suivantes (en milliers de dollars, non audité) :

Valeur de liquidation estimative

(En milliers de \$, non audité)	Valeur comptable (Au 31 mai 2019)	Valeur de liquidation (Estimée)
Actifs		
Encaisse	372	372
Comptes clients et autres débiteurs	2 525	450
Inventaire	179	18
Frais payés d'avance et dépôts de garantie	600	118
Immobilisations corporelles	3 523	2 212
Immeubles	7 801	1 450
Impôts futurs	499	-
Écart d'acquisition	3 487	-
	18 986	4 620
Créances prioritaires		
Fiducies présumées		342
Salaires et vacances		404
Créances garanties		2 212
		2 958
Solde après créances prioritaires		1 662
Frais de réalisation (Honoraires et frais de réalisation / occupation/ etc.)		400
Solde après honoraires professionnels		1 262
Réclamations ordinaires		3 992
Dividende estimatif		31,6%

La valeur estimative de réalisation de V.A inc. et Location V.A. inc. s'appuie essentiellement sur les hypothèses suivantes :

- La valeur des comptes clients correspond au solde non affacturé, net d'une provision pour créances irrécouvrables;
- La valeur des inventaires correspond à une estimation de ce qui pourrait être perçu dans le cadre de la vente rapide par un syndic;
- Relativement aux frais payés d'avance, seul le remboursement au titre des immatriculations pourrait être recouvré dans un contexte de faillite;
- Quant aux immobilisations corporelles, leur valeur se rapproche du solde des dettes les grevant, si bien que nous estimons qu'aucune équité ne serait dégagée de leur vente;
- Un seul immeuble est encore détenu par le Groupe VA, pour lequel une valeur de 800 000 \$ pourrait vraisemblablement être obtenue dans un contexte de vente rapide. Par ailleurs, le Contrôleur détient en fidéicommiss les sommes résultant de la disposition des immeubles et du terrain. L'excédent estimatif de la réalisation sur les dettes qui s'y rapportent est de 650 000 \$;
- Les impôts futurs, écarts d'acquisition et créances intercompagnies n'auraient aucune valeur dans un contexte de réalisation rapide.

Théoriquement et en fonction des hypothèses mentionnées précédemment, nous estimons qu'un dividende estimatif de 31,6 % pourrait être obtenu à la suite de la réalisation des éléments d'actifs des Compagnies débitrices dans un contexte de faillite, après honoraires et frais de réalisation.

Par contre, certaines sommes potentiellement recouvrables par les créanciers non garantis en contexte de faillite demeurent incertaines, autant en termes de montant que relativement au calendrier de distribution aux créanciers. Le principal actif des Compagnies débitrices représente un immeuble pour lequel un processus de vente a été fait, mais sans qu'une offre supérieure au montant considéré ne soit reçue.

9. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

L'état de l'évolution de l'encaisse des Débitrices présenté en annexe (**Annexe 1**) en date du 10 juillet 2019, qui porte sur la période de vingt-cinq (25) semaines se terminant 27 décembre 2019, a été établi par la direction des Compagnies débitrices aux fins mentionnées dans la note 1, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans la note 3.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis la direction et les employés des Compagnies débitrices. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets des Compagnies débitrices ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Les projections ont été préparées dans la perspective d'une continuité de l'exploitation, en tenant compte de certaines mesures qui ont ou seront mises en place par les dirigeants pour contrôler ses dépenses. Les plus importantes dépenses représentent les salaires, les frais d'interligne, d'agence de personnel et de courtiers ainsi que les frais liés à l'exploitation de la flotte de camions et de remorques. Les projections sont également basées sur le support continu de ses créanciers garantissant, incluant le maintien de moratoires en capital et intérêts comme décrit à la section suivante.

10. CONDUITE DE V.A. INC. ET AL.

État des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des activités

Depuis l'Ordonnance initiale, le Contrôleur a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de V.A. inc. et al. et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

Pour la période du 21 décembre 2018 au 5 juillet 2019

Non audité - En milliers de \$	Réel	Budget	Écart
Encaissements			
Encaissements nets - CAR affacturés	12 776	12 948	(173)
Encaissements de CAR non affacturés	3 816	3 293	523
Nouveau financement	400	500	(100)
Financement intérimaire	431	450	(19)
	17 423	17 191	231
Décaissements			
Salaires et DAS	6 065	6 664	599
Interligne, Agences, Courtiers	3 350	3 286	(63)
Dépenses de flotte (Carburant, entretien, immatriculation)	3 360	3 506	146
Frais d'occupation	958	1 070	112
Assurances	394	298	(96)
Dépenses de TI	210	145	(65)
Frais de restructuration	411	412	1
Services publics (télécommunication, énergie, internet)	416	335	(81)
TPS-TVQ courant	319	333	14
Provision - Divers (Carte de crédit / Entretien)	779	696	(83)
Crédits-bails	788	896	108
Intérêts	90	348	258
Capital	-	360	360
Chèques en circulation	250	-	(250)
Total des décaissements courants	17 389	18 350	961
Variation de l'encaisse	33	(1 159)	1 192
Encaisse au début	225		
Encaisse à la fin	258		

- Sur la période, les encaissements provenant des ventes et comptes clients ont été supérieurs d'environ 350 000 \$ aux prévisions et, par conséquent, les besoins en financement ont été moindres (100 000 \$);

- Des économies importantes ont été faites au niveau des salaires, des dépenses de flotte ainsi qu'au niveau de certains frais d'occupation (environ 860 000 \$). Les frais d'interligne, d'agence et de courtiers ont respecté, somme toute, les prévisions établies.

Analyse des paiements préférentiels, opérations sous-évaluées, transactions révisables

Dans le cadre de son mandat de surveillance et le tout en conformité des dispositions prévues à la LACC, le Contrôleur aux affaires et finances de V.A. inc. et al. a procédé à une enquête comptable ayant pour objet l'étude des paiements préférentiels, opérations sous-évaluées, transactions révisables.

Aucune transaction significative à titre de paiement préférentiel, opération sous-évaluée ou transaction révisable n'a été identifiée.

11. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Le Plan permettrait une distribution rapide d'un dividende approximatif de 6,4 %, c'est-à-dire dans un délai d'approximativement un mois suivant l'approbation du Plan par le Tribunal;
- Le montant net réalisable en contexte de faillite, bien que potentiellement supérieur au montant proposé dans le Plan, est incertain. Il pourrait être inférieur aux estimations présentées et serait vraisemblablement payé dans un horizon de plusieurs mois;
- Le premier 1 000 \$ de chacune des réclamations admises sera payé en totalité, ce qui fait en sorte que 24 % des créanciers recouvreraient la totalité de leurs créances dans le cadre de cette distribution;
- La réalisation des actifs en contexte de faillite, considérant la distribution des actifs et dettes dans les différentes entités, pourrait avoir une incidence défavorable pour certains créanciers. Par ailleurs, les parties liées auraient droit à une distribution en contexte de faillite, ce qui diluerait davantage la distribution;
- Le Plan d'arrangement permettrait la continuité des activités des Compagnies débitrices, le maintien de 202 emplois et la poursuite de la relation d'affaires avec ses nombreux fournisseurs, donc un avantage pour ces derniers à long terme.

En considérant que le Plan permet une continuité des activités, le maintien des emplois et le règlement rapide pour les créanciers, ces derniers auraient avantage à considérer favorablement le Plan proposé.

12. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LE PLAN D'ARRANGEMENT

Pour être accepté, le Plan d'arrangement doit être approuvé par une majorité simple en nombre des créanciers votant sur celui-ci et une majorité des deux tiers en valeur de leurs créances. À cette fin, vous êtes convoqués à l'assemblée générale des créanciers de V.A. inc. et al. qui se tiendra le 25 juillet 2019 à 11 h au bureau du Contrôleur.

Vous trouverez sous pli une formule de vote.

Pour voter, les créanciers doivent avoir fait parvenir au Contrôleur, avant le 25 juillet 2019 à 10 h, leur preuve de réclamation comme prévu dans l'Ordonnance relative à la procédure des réclamations délivrée par la Cour le 9 mai 2019. Voici les coordonnées du représentant du Contrôleur : monsieur Philippe Daneau, Raymond Chabot inc. au ReclamationMtl@rcgt.com. Numéro de téléphone : 514 954-4638, numéro de télécopieur : 514 878-3303

À moins d'y être autorisé par la Cour, un créancier qui n'a pas déposé sa preuve de réclamation avant la date limite :

- N'aura droit à aucun autre avis;
- Ne pourra pas participer comme créancier dans les présentes procédures;
- Ne pourra pas voter sur quelque question que ce soit relative aux procédures du Plan d'arrangement;
- Ne pourra pas déposer une réclamation à l'encontre de V.A. inc. et al.; et
- Ne pourra pas recevoir une distribution en vertu du Plan d'arrangement.

Les créanciers s'étant conformés à l'Ordonnance relative à la procédure des réclamations ou ayant reçu une autorisation de la Cour peuvent :

- Faire parvenir au Contrôleur, avant l'assemblée, le formulaire de votation (dûment rempli); ou
- Donner une procuration à une personne de leur choix en remplissant le formulaire de procuration et en le faisant parvenir au Contrôleur, avant l'assemblée; ou
- Voter en personne à l'assemblée.

Le tout soumis respectueusement par Raymond Chabot inc., en sa qualité de Contrôleur aux affaires et aux finances V.A. inc. et al..

Annexe 1

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 27 DÉCEMBRE 2019 (non audité – voir rapport du Contrôleur)

**État de la variation prévisionnelle de l'encaisse
Pour la période de 25 semaines se terminant le 27 décembre 2019**

(En milliers de \$, non audité)	12-Jul	19-Jul	26-Jul	2-Aug	9-Aug	16-Aug	23-Aug	30-Aug	6-Sep	13-Sep	20-Sep	27-Sep	4-Oct	11-Oct	18-Oct	25-Oct	1-Nov	8-Nov	15-Nov	22-Nov	29-Nov	6-Dec	13-Dec	20-Dec	27-Dec	Total
Encaissements																										
Encaissements nets - CAR affacturés	502	502	502	432	337	425	425	425	383	458	458	458	486	475	377	475	555	556	556	556	556	520	520	520	413	11 835
Encaissements de CAR non affacturés	138	138	138	138	130	130	130	130	125	125	125	125	125	132	132	132	132	138	138	138	138	153	153	153	153	3 387
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décaissements	640	640	640	569	467	555	555	555	489	583	583	583	592	606	508	606	686	694	694	694	694	673	673	673	673	15 222
Salaires et DAS	299	177	171	219	199	263	205	211	207	263	205	208	210	263	205	208	210	203	205	208	207	266	205	208	207	5 483
Interligne, Agences, Courtiers	120	120	120	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	2 556
Dépenses de flottes (Carburant, entretien, immatriculation)	116	100	124	115	119	88	111	112	139	92	125	112	138	91	124	111	153	106	140	127	153	89	122	109	136	2 867
Frais d'occupation	35	14	93	78	53	14	93	66	18	14	93	66	5	14	93	66	5	14	93	66	5	14	93	66	5	1 163
Assurances	-	-	46	-	-	-	46	-	-	-	46	-	-	-	46	-	-	-	46	-	-	-	-	46	-	274
Dépenses de TI	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	99
Frais de restructuration	15	15	15	15	15	15	15	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	120
Services publics (télécommunication, énergie, internet)	12	12	12	10	10	10	10	10	10	10	10	10	12	12	12	12	10	10	10	10	10	10	13	13	13	273
TPS-TVQ courant	-	-	100	-	-	-	100	-	-	-	-	-	250	-	-	-	100	-	-	-	-	100	-	-	-	100 752
Provision - Divers (Carte de crédit / Entretien)	11	11	11	68	11	11	68	11	11	68	11	11	68	11	11	68	11	11	11	11	68	11	11	11	11	68 623
Credit-bail	16	15	58	50	16	15	29	58	16	15	29	58	16	15	1	86	16	15	1	86	16	15	1	86	16	722
Total des décaissements courants	627	468	754	640	527	520	624	745	504	509	623	629	746	511	597	656	609	523	610	612	663	512	596	596	649	15 052
Variation de l'encaisse	13	172	(114)	(71)	(60)	35	(69)	(190)	(15)	75	(40)	(46)	(155)	86	(68)	(50)	77	171	84	82	31	161	78	76	(83)	170
Encaisse au début	258	271	443	329	258	198	233	163	(26)	(42)	33	(7)	(53)	(207)	(112)	(200)	(250)	(173)	(2)	82	165	196	357	435	511	258
Encaisse à la fin	271	443	329	258	198	233	163	(26)	(42)	33	(7)	(53)	(207)	(112)	(200)	(250)	(173)	(2)	82	165	196	357	435	511	428	428
Intérêts	6	3	3	3	6	3	3	3	6	3	3	3	3	7	4	4	7	4	4	4	7	4	4	4	4	7
Encaisse à la fin	265	440	326	255	192	230	160	(29)	(48)	29	(10)	(66)	(214)	(116)	(204)	(254)	(180)	(6)	78	160	189	353	431	507	422	422

V.A. INC., LOCATION V.A. INC., 9001-6346 QUÉBEC INC. ET 9288-7561 QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 10 JUILLET 2019

(non audité – voir rapport du Contrôleur)

1. OBJET DE L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Le but de ces projections est de présenter une information financière prospective dans le cadre du dépôt du Plan d'arrangement en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Il est à signaler que ces informations risquent de ne pas convenir à d'autres fins.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présentes projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées dans la perspective d'une continuité de l'exploitation, en tenant compte de certaines mesures qui ont ou seront mises en place par les dirigeants pour contrôler ses dépenses.

3. HYPOTHÈSES CONJECTURALES ET PROBABLES

L'état de l'évolution de l'encaisse a été établi sur une base individuelle et consolidée pour les Compagnies débitrices et repose surtout sur des hypothèses conjecturales qui sont énoncées ci-après.

3.1. Encaissements

COMPTES CLIENTS - AFFACTURÉS

Les montants sont estimés en fonction d'une analyse détaillée des principaux comptes, de l'historique, de la facturation prévue et de l'expérience des dirigeants. Ils tiennent compte de l'affacturage en fonction des conditions en vigueur.

COMPTES CLIENTS - NON AFFACTURÉS

Les montants reflètent les estimations des dirigeants basées sur l'historique, l'expérience et les ententes en vigueur.

3.2. Débours

SALAIRES, INTERLIGNE, AGENCES, COURTIERS, DÉPENSES DE FLOTTE

Ces frais sont estimés en fonction du volume de vente estimé, de l'expérience des dirigeants et en fonction des ententes et contrats en vigueur. Ces frais seront payés pour les services courants de façon hebdomadaire.

FRAIS D'OCCUPATION, ASSURANCES, DÉPENSES DE TI ET SERVICES PUBLICS

Les frais sont basés sur les baux, sur les ententes contractuelles et sur l'historique.

TAXES DE VENTE

Les taxes de vente sont estimées en fonction du volume des ventes et des débours à venir.

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les frais sont estimés en fonction de l'expérience et payables à la réception de la facture.

CRÉDITS-BAILS

Ces frais sont basés sur les contrats en vigueur et du rattrapage de certains arrérages.

4. FACTEURS DE RISQUE INHÉRENTS AUX PRÉVISIONS

Les prévisions reposent notamment sur :

- La capacité de la société à maintenir ses clients malgré les procédures de restructuration et les hausses de prix;
- Le maintien du support de ses principaux créanciers et fournisseurs;
- La capacité de la société à retenir ses employés.